



Commune de
Montaud



PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Prescription	Arrêt	Publication	Approbation
02 octobre 2014	22 mars 2019		

phase arrêt

7.1 - Liste des Servitudes d'Utilité Publique



LISTE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Nom officiel de la servitude	Référence du texte qui permet d'instituer la servitude	Détail de la servitude	Date de l'acte instituant la servitude	Services responsables de la servitude
AS1 Servitudes attachées à la protection des eaux potables et des eaux minérales	L.1321-2 et R.1321-13 du Code de la santé publique L.1322-3 à L.1322-13 du Code de la santé publique	Forage du Lez Périmètre de protection éloignée	DUP du 5 juin 1981	ARS 28 Parc-Club du Millénaire 1025 rue Henri Becquerel CS 30001 34067 Montpellier cedex 2
AC1 Monuments historiques	Loi du 31 décembre 1913	Ruines du château de Montlaur	Arrêté du 3 novembre 1942	STAP
I3 Servitudes relatives au passage de canalisations de transport de gaz	R.555-30 du Code de l'environnement	Canalisation Saint-Martin-de-Crau - Cruzy - DN 800	Arrêté préfectoral n°DREAL-2018-34-060 du 12 décembre 2018	GRT-GAZ de France 33 rue Pétrequin BP 6407 69413 Lyon cedex 6
I4 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité	Articles L. 323-3 à L. 323-10 et R. 323-1 à R. 323-22 du code de l'énergie.	Ligne aérienne 400 000 volts 2 circuits Tamareau - Tavel 1 et 2	Arrêté ministériel du 2 août 1978	RTE 46 avenue Elsa Triolet CS 20022 13417 Marseille cedex 8

T4 et T5 Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage	L.281-1 et R.241-1 à R.243-3 du Code de l'aviation civile	T04 340 154 01 T05 340 154 01 Aérodrome de Montpellier - Fréjorgues	Décret du 18 juin 1980	Principal : secrétariat général à l'Aviation Civile Secondaire : Ministère de la Défense
PT2 Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	L.54 à L.56-1 et R.21 à R.26-1 du Code des postes et des communications électroniques	Faisceau hertzien entre Nîmes Camp des Garrigues (30) et La Boissière (34)	Décret du 13 novembre 1995	USID Montpellier
PM1 Servitude relative aux Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles	L.562-1 du Code de l'environnement	PPRI de Montaud	19 juillet 2017	DDTM de l'Hérault